

# Conseil municipal du 29 septembre 2017

## **1. RESTRUCTURATION ET AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE – AVANCÉE DU PROJET**

Mme le maire présente les plans de l'étude de faisabilité réalisée par l'architecte Thierry BROSELARD. Les plans ont été présentés à l'ensemble du personnel communal qui est d'ores et déjà très impliqué dans ce projet. Pierre NOYEL souligne que les agents communaux ont déjà bien avancé le travail en vidant et nettoyant l'ancienne usine Lardet, de façon à installer du matériel communal, le local du sou des écoles et du comité des fêtes qui étaient dans les locaux de l'école.

Mme le maire en profite pour faire part de sa rencontre avec la nouvelle inspectrice dernièrement qui a bien pris en considération le projet communal de restructuration de l'école publique.

Philippe POULETTE demande quel sera le planning des travaux à partir de maintenant. Isabelle DUGELET précise qu'il va falloir effectivement fixer un rétroplanning rapidement pour pouvoir continuer la démarche de demandes de subvention, de prêts, pour le lancement des appels d'offres de travaux, etc.

Mme le maire présente ensuite le chiffrage des travaux auquel il sera nécessaire de prévoir en plus l'équipement des salles de classe, les diagnostic amiante, SPS et contrôle technique.

Montant estimatif des travaux : 705 800 € HT (hors frais de maîtrise d'œuvre)

Mme le maire explique qu'il est nécessaire de lancer une procédure d'appel public à la concurrence pour la maîtrise d'œuvre de ce projet et pour les missions SPS, contrôleur technique et diagnostic amiante avant travaux

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Charge Mme le maire de procéder au lancement de la procédure d'appel public à la concurrence pour la maîtrise d'œuvre du projet de restructuration de l'école publique, les missions SPS, contrôleur technique et diagnostic amiante avant travaux**

D'autre part, pour le financement de cette opération, il est indispensable de solliciter plusieurs subventions auprès du Département de la Loire, et de l'état.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, charge Mme le maire :**

- **De solliciter Mme la conseillère départementale, l'état dans le cadre de la DETR et dans le cadre du contrat de ruralité pour l'octroi d'une subvention pour le financement de la restructuration de l'école publique**
- **Délègue à Mme le maire la signature de tous documents liés à cette demande de financement**

## **2. CONVENTION QUADRIpartite ET CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉCOLE PRIVÉE**

Mme le maire rappelle que deux conventions lient la commune et le fonctionnement de l'école privée : le contrat d'association signé avec l'OGEC et la directrice de l'école privée et la convention quadripartite signée entre le sou des écoles, l'APEL, l'OGEC et la mairie.

La convention quadripartite a été signée dans le cadre du regroupement pédagogique initié par les parents, de façon à soutenir le financement des mensualités des familles. Avec le lancement du projet de restructuration de l'école publique, le sou des écoles a décidé de renoncer à cette convention pour l'année scolaire 2017-2018.

Au vu du projet de restructuration de l'école publique qui a pour objectif principal d'accueillir les enfants de tous les niveaux, la mairie n'a plus à reconduire cette convention pour l'année scolaire 2017-2018.

En ce qui concerne le contrat d'association pour l'année 2018, Mme le maire souhaite qu'un état du budget de l'OGEC soit transmis à la commune de façon à ne financer que le nécessaire. S'il n'y a pas de besoin, la commune n'a plus à financer l'école privée puisque l'argent communale ira ensuite dans les caisses des autres écoles privées du roannais. Avec le bilan financier de l'OGEC, le conseil définira d'ici la fin de l'année le montant à attribuer à l'OGEC pour terminer l'année scolaire dans de bonnes conditions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de ne pas reconduire cette convention quadripartite pour l'année 2017-2018.

### **3. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'HEURES SURVEILLÉES PAR LE DIRECTEUR POUR 2017-2018**

Mme le maire rappelle que chaque année, un nombre d'heures d'études surveillées est allouée au directeur de l'école publique pour le soutien des élèves. En 2016-2017, 32 heures ont été réalisées.

Mme le maire propose de reconduire un nombre d'heures prévisionnel de 36 heures pour l'année scolaire à venir.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité des membres présents :**

- d'autoriser le Maire à recruter un fonctionnaire du ministère de l'Education nationale pour assurer des tâches d'études surveillées pendant les temps d'activité périscolaire mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires,
- le temps nécessaire à cette activité accessoire est évalué à 36 heures pour l'année scolaire 2017/2018, soit une heure par semaine,
- l'intervenant sera rémunéré sur la base d'une indemnité horaire fixée à 19,45 € brut, correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire « enseignement » du barème fixé par la note de service précitée du 26 juillet 2010.

### **4. RÉVISION DES TAUX D'IMPÔTS LOCAUX**

Mme le maire informe que les taux d'impôts n'ont pas été augmentés depuis 2007 et fait remarquer que les taux de la commune sont en dessous de la moyenne des communes du territoire communautaire.

Une réforme d'allègement de la taxe d'habitation est en cours. Cette mesure se fera sous forme de dégrèvement. Cette réforme va réduire les revenus de la commune

Ainsi, pour préserver une évolution constante, compenser la baisse des revenus liés à la taxe d'habitation annoncée et au vu de l'importance du projet de restructuration de l'école publique, Mme le maire propose d'augmenter les taux d'impôts de 2%.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- décide d'augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 comme suit :
  - Taxe d'habitation = 9,05 %
  - Foncier bâti = 16,05 %
  - Foncier non bâti = 28,13 %
- charge Madame le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

### **5. SUPPRESSION DU CCAS**

Mme le maire explique que les communes de moins de 1500 habitants n'ont plus l'obligation de conserver un budget CCAS. Le CCAS de la commune n'est pas très actif et des difficultés sont rencontrées lors de l'organisation d'opérations de collecte d'argent. Ainsi, Mme le maire propose, suite à discussion avec les membres du CCAS, de dissoudre le CCAS et intégrer les budget CCAS au budget communal.

**Après en avoir délibéré,**

- le conseil municipal décide de dissoudre le CCAS à compter 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les fonctions des membres élus du CCAS prendront fin au 31 décembre 2017 ; par ailleurs, il sera mis fin par arrêté municipal aux fonctions des membres extérieurs nommés par le maire à cette même date du 31 décembre 2017

Le conseil exercera directement cette compétence.

Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

### **6. RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Mme le maire rappelle qu'une révision du Plan Local d'Urbanisme est en cours. Le coût de l'opération représente un montant de 19 000€ HT. Aussi, pour faciliter le financement de ce projet, il est indispensable de solliciter une subvention auprès des services de l'état.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, sollicite une subvention auprès de l'état et charge Mme le maire d'effectuer cette démarche et de signer tous documents liés à ce dossier.**

La première réunion de lancement avec le bureau d'études Aptitudes Aménagement aura lieu le mercredi 4 octobre 2017.

## 7. DECISIONS MODIFICATIVES

Mme le maire explique que pour le financement de travaux d'assainissement auprès de SUEZ, il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget général et au budget assainissement comme suit :

### *BUDGET ASSAINISSEMENT*

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6152 : Sur biens immobiliers		500,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>500,00 €</b>
R 748 : Autres subv. d'exploitation		500,00 €
<b>TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation</b>		<b>500,00 €</b>

### *BUDGET COMMUNAL*

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues fonctionnement	500,00 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>500,00 €</b>	
D 657364 : à caractère industriel et commer		500,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>500,00 €</b>

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte ces deux décisions modificatives.

## 8. DIVERS

✚ Pierre NOYEL informe que les travaux de voirie ont commencé. Ces derniers ont été interrompus par un accident. Le cylindre est tombé dans le pré mais heureusement l'agent de l'entreprise n'a rien de grave. La commission voirie s'est réunie, elle a émis le souhait de réaliser du point à temps l'année prochain pour entretenir les chemins de façon moins coûteuse. Le parc de chemin est maintenant en bon état général grâce à un entretien régulier.

✚ Les filets du stade multi-activités et la balançoire ont été installés

✚ Mickaël VERMOREL informe que les chaudières et le branchement gaz sont terminés à la salle de la Volière et à l'agence postale. Un thermostat a été installé pour le bâtiment de la Volière. Dans le bâtiment de l'agence postale, le chauffe-eau instantané a été supprimé, un branchement a été réalisé directement depuis la nouvelle chaudière qui permet de chauffer l'eau. Le branchement de la machine à laver dans la chaufferie a été prévu pour libérer l'espace dans le sanitaire de la bibliothèque. Une fuite a été détectée sur un cumulus de la salle des sports. Cette dernière a été réparée.

✚ Mme le maire présente le bilan de l'extinction de l'éclairage public la nuit. Le bilan du SIEL laisse ressortir une économie de 5 400 € depuis l'extinction, soit une estimation de 2 300 € par an d'économie. La suppression des ampoules à vapeur de mercure dans la montée du cimetière et le changement de puissance des éclairages a également contribué à ces économies.

- ✚ L'éclairage de l'église est terminé, il ne reste que quelques réglages à réaliser par l'entreprise DUGELET. Mme le maire précise que les émetteurs wifi qui n'étaient plus utilisés ont été désinstallés par l'entreprise à l'occasion des travaux.
- ✚ Mme le maire fait part d'un rapport de GRDF sur leurs activités sur La Gresle: 87 clients pour une consommation de 1 682 MWh en 2016
- ✚ Mme le maire fait lecture d'un courrier de Mme ROSNOBLET, ancienne présidente de l'association « Les Touchatous » qui remercie la commune pour son soutien dans le fonctionnement de l'accueil périscolaire. Stéphanie NARBOUX prend la place de présidente aux côtés de Ophélie LAFONTAINE, présidente adjointe. De nouveaux parents se sont joints à elle pour poursuivre cette mission d'accueil périscolaire. Grâce aux aides de la CAF, l'association a pu réaliser des économies qu'elle souhaite utiliser en partie à l'équipement des nouveaux locaux de l'accueil périscolaire.  
Mme le maire en profite pour remercier Lysiane ROSNOBLET pour son investissement journalier auprès de l'accueil périscolaire durant de nombreuses années.
- ✚ Mme le maire informe qu'un nouveau directeur a pris la direction de la maison de retraite. Il s'agit du directeur du Centre Hospitalier de Roanne. Mr HUET, qui a délégué ses missions à M. AYACHE, directeur des services économiques de l'hôpital.
- ✚ La bibliothèque a installé des boîtes à livres dans les abris bus de la commune. La cabine téléphonique sera ensuite réaménagée avec l'aide de l'accueil périscolaire pour en faire une cabine à livres afin de poursuivre cette démarche.
- ✚ Pierre NOYEL fait part des remerciements de marcheurs pour l'installation des bancs à Piat.
- ✚ Philippe MONCORGÉ demande si la commune a connaissance des auteurs de graffitis récemment découverts sur les murs de particulier et de la commune. Aucune information pour l'instant.
- ✚ La date des vœux du maire est fixée au dimanche 14 janvier 2017 à 11h en salle d'animation. Le goûter des anciens aura lieu à 14h30. Les vœux à la maison de retraite se dérouleront quant à eux le vendredi 12 janvier à 15h.
- ✚ Marcel FERAILLE demande s'il est possible de prévoir le soutien de la commune en prêt de matériel et de personnel pour l'aménagement de l'étang du château pour l'accueil des pêcheurs. Le conseil accorde l'aide des agents communaux au comité des fêtes pour cet aménagement.  
Un dîner spectacle est organisé par le comité des fêtes le samedi 28 octobre prochain.  
Des sanitaires seront installés en 2018 au parc du château pour compléter l'aménagement déjà entrepris par la commune et le comité des fêtes. L'électricité sera également prévue pour l'organisation de manifestation uniquement.
- ✚ La semaine de la parentalité organisée par la communauté de communes aura lieu du 16 au 21 octobre 2017 dans les communes du territoire. De nombreuses animations, conférences sont au rendez-vous.

Fin de séance à 22h30. Prochaine séance le vendredi 27 octobre 2017